

SOMMAIRE

TRAVAUX DE L'ASSEMBLEE PLENIERE

Séance du 20 JUIN 2008 : Délibérations

08-36 -	Agenda 21 - plan d'actions.....
08-37 -	Délégations consenties à la Commission Permanente
08-38 -	Délégation consentie au Président du Conseil Régional en matière de marchés et accords-cadres à procédure adaptée
08-39 -	Compte de gestion pour l'exercice 2007.....
08-40 -	Compte administratif 2007 - gestion pluriannuelle.....
08-41 -	Compte administratif de la Région pour l'exercice 2007
08-42 -	Compte administratif de la Région pour l'exercice 2007 - affectation du résultat 2007
08-43 -	Vote du budget supplémentaire de la Région pour l'exercice 2008 - Décision Modificative n° 1.....
08-44 -	Délégation consentie au Président du Conseil Régional en matière d'emprunts.....
08-44 bis -	Délégation consentie au Président du Conseil Régional en matière d'instruments de couverture de risque de taux.....
08-44 ter -	Délégation consentie au Président du Conseil Régional en matière de lignes de trésorerie.....
08-45 -	Recherche, transfert de technologie et innovation - convention d'application du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013.....
08-46 -	Formations sanitaires et sociales
08-47 -	Enseignement supérieur - convention de coopération entre l'ENSICAEN et la Région Basse-Normandie
08-48 -	Gestion des lycées et établissements assimilés - concession de logements des EPLE attribuées aux agents des lycées
08-49 -	Lycées - politique éducative régionale
08-50 -	Apprentissage - indemnités compensatrices forfaitaires

	versées aux employeurs d'apprentis.....
08-51 -	Apprentissage - boîte à outils, Equipement de Protection Individuelle (EPI), tenue professionnelle.....
08-52 -	Formation professionnelle et apprentissage - animation territoriale de la politique régionale de formation professionnelle
08-53 -	Formation professionnelle et apprentissage - Espace d'orientation professionnelle
08-54 -	Formation professionnelle et apprentissage - prise en charge des allocataires de fin de droit dans le cadre des formations du programme régional de formation bas-normand
08-55 -	Rénovation urbaine - création du fonds d'accompagnement social à la rénovation urbaine
08-56 -	Solidarité urbaine - accompagnement à l'investissement - modifications.....
08-57 -	Communications - amendement à la charte régionale du développement de l'offre et de l'usage du vélo en Basse-Normandie.....
08-58 -	Environnement - lutter contre les changements climatiques - aides modifiées du programme Défi'NeRGIE
08-59 -	Agriculture - qualité et valorisation fermière hors CPER (investissement)
08-60 -	Ressources marines - pêche et cultures marines.....
08-61 -	Tourisme autour du cheval.....
08-62 -	Economie sociale et solidaire - création d'une ligne de cofinancement à la mesure FSE 4-2.3 « microprojets associatifs » - priorité économie sociale et solidaire
08-63 -	Economie sociale et solidaire - outils financiers liés à BASSE-NORMANDIE ACTIVE
08-64 -	Economie sociale et solidaire - Schéma Régional de l'Economie Sociale et Solidaire - Appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent projets »
08-65 -	Economie sociale et solidaire - remises gracieuses de Primes Régionales à la Création par l'Insertion
08-66 -	Développement économique - modifications des statuts de l'EPL MIRIADÉ

08-67 -	Intervention de la Région en faveur de la création des groupements d'employeurs
08-68 -	Fonds structurels européens - micro-projets FSE
08-69 -	Affaires européennes et relations internationales - Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
08-70 -	Jeunesse et sports - Cart'@too - modification du règlement pour l'année scolaire 2008/2009
08-71 -	Personnel de la Région
08-72 -	Evaluation des effets d'une fusion de la région Haute-Normandie et de la région Basse-Normandie
08-73 -	Budget Supplémentaire (DM1) de la Région 2008 - assurances
08-74 -	Budget Supplémentaire (DM1) de la Région pour 2008 - enseignement - gestion des lycées et établissements assimilés

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-36

sur l'environnement : agenda 21 – plan d'actions

Réunion du VENDREDI 20 JUIN 2008

Réuni le vendredi 20 JUIN 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- M. BONNEAU ayant donné pouvoir à M. FONTAINE,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité moins 5 abstentions (M. DÉNIER, Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT),

- d'adopter le plan d'actions Agenda 21 régional et les principes proposés pour le mettre en œuvre, conformément au document joint en annexe ;
- de déléguer à la Commission Permanente les décisions relatives à cette politique ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-37

sur les délégations consenties à la Commission Permanente

Réunion du VENDREDI 20 JUIN 2008

Réuni le vendredi 20 JUIN 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- M. BONNEAU ayant donné pouvoir à M. FONTAINE,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Vu l'article L 4221-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de donner délégation à la Commission Permanente pour :

❶ **Tous secteurs d'intervention** (y compris l'administration générale) : dans le respect des textes en vigueur et des limites budgétaires fixées par le Conseil Régional :

➡ Mettre en œuvre les programmes et les mesures budgétaires adoptés par le Conseil Régional lors du vote du Budget et des décisions modificatives, notamment :

- décider de l'utilisation des crédits votés au vu des dossiers ponctuels et individuels et déterminer, le cas échéant, les modalités d'intervention ;
- décider du reversement de subventions, participations, cotisations, bourses, primes, dotations dans le cadre des politiques définies et des crédits votés.

➡ Autoriser le Président à signer tous actes et pièces se rapportant à la mise en œuvre des politiques régionales.

➡ Autoriser le Président du Conseil Régional à ester en justice.

➡ Intervenir dans le cadre des marchés publics pour :

- autoriser le Président à signer les marchés et accords-cadre de travaux, de fournitures et de services, ainsi que les éventuels avenants et décisions de poursuivre relatifs aux marchés publics et aux accords-cadre, sans préjudice de la délégation dont dispose le Président en application de l'article L. 4231-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- lever les pénalités applicables dans ceux-ci et dans les accords-cadre et autoriser le Président à signer les documents afférents.

➡ Approuver les conventions à conclure et autoriser le Président à les signer, notamment celles concernant :

- l'application du Contrat de Projets Etat-Région ;
- les modalités et les actes d'acquisition et de cession des biens ;
- la prise à bail par la Région de biens immobiliers ;
- l'indemnisation, le cas échéant, des entreprises ayant subi un préjudice ;
- les conventions de mandat et de conduite d'opération conclues à titre gratuit.

➡ Déterminer, en application du dernier alinéa de l'article L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, les conditions dans lesquelles une autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement lorsque cette occupation ou cette utilisation ne présente pas un objet commercial pour son bénéficiaire.

➤ Prendre l'ensemble des décisions relatives aux délégations de service public conformément aux articles L. 1411-1 à L. 1411-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ Emettre les avis que la législation européenne ou nationale prescrit.

➤ Autoriser le Président à effectuer les démarches et formalités liées aux constructions et réhabilitations de bâtiments dont la Région assure la maîtrise d'ouvrage.

➤ Accorder des dérogations aux dispositions des délibérations du Conseil Régional en date des 29 et 30 septembre 1975 et du 22 février 1982, sur les conditions d'utilisation des subventions de la Région, en particulier pour autoriser à titre tout à fait exceptionnel une collectivité locale ou un organisme à commencer une opération avant la décision éventuelle d'attribution de subvention sans préjuger de cette décision.

➤ Accorder des dérogations aux dispositions générales du règlement des subventions d'investissement adopté en date du 20 décembre 2001 portant sur les conditions d'utilisation des subventions d'investissement de la Région, notamment :

- pour autoriser le commencement avant émission d'un accusé-réception,
- pour interdire le commencement du projet avant la décision attributive,
- pour décider de proroger le délai de rejet implicite du dossier de 6 mois,
- pour décider d'un délai inférieur à 2 ans pour commencer les travaux,
- pour décider d'un délai inférieur à 4 ans pour exécuter les travaux,
- pour proroger la validité de la décision attributive pour une période qui ne peut excéder un an,
- pour prolonger le délai d'exécution de cette opération pour une durée qui ne peut excéder 4 ans,
- pour déroger à la règle de non modification des travaux, de la nature de la dépense subventionnable et du montant forfaitaire en cas de sujétions imprévisibles et tenant à la nature du sol ou résultant de calamités.

② **Affaires financières** : dans le respect des textes en vigueur et des limites budgétaires fixées par le Conseil Régional :

➤ Procéder aux affectations et désaffectations des Autorisations de Programme et des Autorisations d'Engagement, dans la limite des Autorisations de Programme et des Autorisations d'Engagement votées par l'Assemblée plénière.

➤ Octroyer la garantie de la Région ou tout cautionnement à des emprunts contractés par des personnes de droit privé ou public.

➤ Créer les régies d'avances, les régies de recettes et les régies de recettes et d'avances nécessaires au bon fonctionnement des services de la Région et définir les modalités de fonctionnement des différentes régies.

③ **Affaires générales** : dans le respect des textes en vigueur et des limites budgétaires fixées par le Conseil Régional :

- Procéder à l'adhésion de la Région à des instances et organismes divers.
- Procéder à la désignation des membres du Conseil Régional pour siéger au sein des instances, comités et organismes divers.
- Confier des mandats spéciaux aux membres du Conseil Régional.
- Fixer les modalités d'indemnisation des membres des Assemblées Régionales.
- Prendre des décisions concernant la gestion et la formation du personnel régional à l'exclusion des créations d'emploi.
- Définir la durée et les modalités d'aménagement du temps de travail des personnels Techniciens et ouvriers de service travaillant dans les établissements publics locaux d'enseignement.
- Fixer, dans le cadre de l'article 21 de la loi 90-1067 du 28 novembre 1990, la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué gratuitement ou moyennant une redevance, ainsi que les avantages accessoires inhérents, déterminer le montant de cette redevance et la valeur des avantages accessoires accordés.

④ **Education** : dans le respect des textes en vigueur et des limites budgétaires fixées par le Conseil Régional :

- Approuver les conventions nécessaires à la gestion des cités scolaires et leurs éventuels avenants et autoriser le Président à les signer.
- Décider la désaffectation ou le changement d'utilisation des biens meubles ou immeubles.
- Décider de la dénomination des établissements publics locaux d'enseignement.
- Prendre les décisions relatives aux concessions de logement accordées dans les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement aux personnels de l'Etat exerçant certaines fonctions conformément au Code de l'Education et notamment à l'article R. 216-4 du Code de l'Education, et autoriser le Président à signer les documents afférents.
- Fixer les tarifs d'hébergement pour les hôtes de passage dans les établissements publics locaux d'enseignement.

⑤ **Formation Professionnelle - Apprentissage** : dans le respect des textes en vigueur et des limites budgétaires fixées par le Conseil Régional :

- Décider de l'inscription ou de la radiation, dans le cadre du Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles, des sections d'apprentissage et leur ouverture.
- Prendre toutes décisions relatives à la prise en charge de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle dans le cadre du Code du Travail et autoriser le Président à signer les documents afférents.

⑥ **Aménagement du Territoire** : dans le respect des textes en vigueur et des limites budgétaires fixées par le Conseil Régional :

➡ Approuver et suivre l'exécution des contrats de « Ville Régionale » et « Pôle Intercommunal », attribuer des aides à ce titre dans le respect de la politique d'aménagement du territoire votée par le Conseil Régional et autoriser le Président à signer les documents afférents.

➡ Approuver les programmes pluriannuels de contractualisation et suivre l'exécution des contrats de « Pays » et « d'Agglomération » et autoriser le Président à signer les documents afférents.

⑦ **Entreprises** : dans le respect des textes en vigueur et des limites budgétaires fixées par le Conseil Régional :

➡ Attribuer la Prime Régionale à la Création d'Entreprise (PRCE), l'Avance Régionale à l'Entreprise (ARE) ainsi que toute aide directe individuelle susceptible d'être mise en place par le Conseil Régional et autoriser le Président à signer les documents afférents.

➡ Attribuer les aides aux entreprises définies par le Contrat de Projets Etat-Région après avis des comités de gestion et autoriser le Président à signer les documents afférents.

➡ Attribuer toutes les aides directes, individuelles ou collectives, exceptionnelles ou non, aux entreprises, collectivités ou organismes œuvrant au bénéfice du développement économique et de l'emploi et autoriser le Président à signer les documents afférents.

➡ Décider, à titre individuel, la modification ou l'annulation des aides précitées et autoriser le Président à signer les documents afférents.

⑧ **Mesures en faveur de l'emploi** : dans le respect des textes en vigueur et des limites budgétaires fixées par le Conseil Régional :

➡ Attribuer toutes les aides individuelles ou collectives prises à ce titre et à celui des emplois jeunes ainsi que toute aide susceptible d'être mise en place, dans le respect des dispositifs adoptés par le Conseil Régional.

⑨ **Environnement et développement durable** : dans le respect des textes en vigueur et des limites budgétaires fixées par le Conseil Régional :

➡ Prendre toutes les décisions concernant la révision des chartes des trois Parcs Naturels Régionaux bas-normands et autoriser le Président à signer les documents afférents.

➡ Prendre toutes les décisions concernant le dispositif relatif aux Réserves Naturelles Régionales adopté par délibération du Conseil Régional n° 06-63 du 22 septembre 2006 et autoriser le Président à signer les documents afférents.

décision.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-38

sur la délégation consentie au Président du Conseil Régional en matière de marchés et accords-cadres à procédure adaptée

Réunion du VENDREDI 20 JUIN 2008

Réuni le vendredi 20 JUIN 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mme GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. LEFRANC,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. SODINI ayant donné pouvoir à Mme FERET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de donner au Président du Conseil Régional, pour la durée restante du mandat, la délégation prévue par l'article L. 4231-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-39

sur le compte de gestion de la Région pour l'exercice 2007

Réunion du VENDREDI 20 JUIN 2008

Réuni le vendredi 20 JUIN 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mme GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. LEFRANC,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. SODINI ayant donné pouvoir à Mme FERET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE, à l'unanimité, à M. le Président du Conseil Régional, de la présentation du compte de gestion du Payeur Régional.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-40

sur le compte administratif 2007 : gestion pluriannuelle

Réunion du VENDREDI 20 JUIN 2008

Réuni le vendredi 20 JUIN 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mme GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. LEFRANC,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. SODINI ayant donné pouvoir à Mme FERET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE, à l'unanimité, à M. le Président du Conseil Régional, de la présentation du rapport sur la gestion pluriannuelle pour l'exercice 2007.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-41

sur le compte administratif de la Région pour l'exercice 2007

Réunion du VENDREDI 20 JUIN 2008

Réuni le vendredi 20 JUIN 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mme GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. LEFRANC,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. SODINI ayant donné pouvoir à Mme FERET,
-

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance du rapport sur le compte de gestion de la Région pour l'exercice 2007,

Après avoir pris connaissance du rapport sur la gestion pluriannuelle pour l'exercice 2007,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

ARRETE, par 40 voix pour, 5 abstentions (M. DÉNIER, Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT), le compte administratif de la Région pour l'exercice 2007.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-42

sur le compte administratif de la Région pour l'exercice 2007 : affectation du résultat 2007

Réunion du VENDREDI 20 JUIN 2008

Réuni le vendredi 20 JUIN 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mme GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. LEFRANC,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. SODINI ayant donné pouvoir à Mme FERET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité moins 5 abstentions (M. DÉNIER, Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT),

- de constater l'excédent de la section de fonctionnement pour 124 293 648,94 € et le besoin de financement de la section d'investissement pour 105 782 743,71 € ;
- d'ajouter au besoin de financement de la section d'investissement, le montant des intérêts courus non échus 2007 passé en 2008, soit 971 178,77 €, portant ainsi ce besoin de financement à 106 753 922,48 € ;
- d'affecter, sur cet excédent, un montant de 106 753 922,48 € en investissement et de maintenir le solde, soit 17 539 726,46 € en section de fonctionnement ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-43

sur le vote du budget supplémentaire de la Région pour l'exercice 2008 : Décision modificative n°1

Réunion du VENDREDI 20 JUIN 2008

Réuni le vendredi 20 JUIN 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mme GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEMAU, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. LEFRANC,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance du projet de Budget supplémentaire (DM1) pour l'exercice 2008,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 13 juin 2008,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

ADOpte, par 27 voix pour, 18 abstentions (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mme DUPONT, M. GUITTON, Mme de FACCIO, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT), le Budget Supplémentaire de la Région pour l'exercice 2008, par fonction et au niveau du chapitre, pour un montant de 18 641 820,04 € en section de fonctionnement et 121 824 922,48 € en section d'investissement ;

AUTORISE le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-44

sur la délégation consentie au Président du Conseil Régional en matière d'emprunts

Réunion du VENDREDI 20 JUIN 2008

Réuni le vendredi 20 JUIN 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mme GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. LEFRANC,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité ,

• de donner délégation au Président du Conseil Régional pour la durée restante du mandat et dans la limite des montants d'emprunts inscrits chaque année au budget de la Région, aux fins de contracter tous les emprunts de type classique, de type structuré ou de type Contrat Revolving ou Multi-index qui s'avéreraient nécessaires, étant entendu que :

- la durée maximale des emprunts souscrits ne pourra pas excéder 30 ans ;
- l'amortissement du capital des emprunts contractés devra reposer sur l'un des modes suivants : annuité constante, amortissement progressif, amortissement constant, amortissement libre, amortissement différé partiel, amortissement in fine ;
- les taux retenus pourront être fixes (classiques ou bonifiés), variables ou révisables ;
- les index retenus pourront être choisis parmi tous les index utilisés sur le marché monétaire et/ou sur le marché obligataire ;
- les tirages des emprunts pourront être échelonnés dans le temps ;
- les tirages sur les emprunts de type Revolving/Multi-index notamment, pourront être remboursés et/ou consolidés à tout moment en tant que de besoin ;
- les opérations de gestion de la dette devront permettre notamment, de procéder à la renégociation des clauses contractuelles des emprunts souscrits (montants, choix des index, taux, marge, durée, périodicité...), de recourir au remboursement anticipé de tout ou partie du prêt, avec ou sans indemnité, avec ou sans la souscription d'un nouvel emprunt, de passer d'un taux fixe à un taux variable ou révisable et inversement, de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du taux d'intérêt, de modifier la périodicité et le profil de remboursement ;
- les contrats initiaux pourront être modifiés à tout moment par avenants afin d'y introduire notamment une ou plusieurs des caractéristiques évoquées ci dessus.

Le Conseil Régional sera informé une fois l'an et au plus tard à la plus prochaine session suivant la clôture de l'exercice des décisions prises pour les emprunts contractés ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-44bis

**sur la délégation consentie au Président du Conseil Régional en matière d'instruments
de couverture de risque de taux**

Réunion du VENDREDI 20 JUIN 2008

Réuni le vendredi 20 JUIN 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY,
M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mme
FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mme GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER,
KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET,
Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme
PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET,
Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. LEFRANC,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel,
Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de donner délégation au Président du Conseil Régional pour la durée de l'exercice, dans la limite de l'encours total de la dette actuelle telle que constatée au 1^{er} janvier 2008 soit 184 579 335 € auquel s'ajoute le montant d'emprunt inscrit au budget du présent exercice soit 70 500 000 €, aux fins de recourir, le cas échéant, à des instruments de couverture avec ou sans indemnités afin de protéger la Région contre d'éventuelles augmentations de taux ou de profiter d'éventuelles diminutions en m'autorisant à lancer des consultations auprès des établissements financiers, retenir les meilleures offres, passer les ordres pour effectuer les opérations et signer les contrats correspondants sachant que :

- les opérations de couverture de risque de taux pourront notamment se concrétiser par des contrats d'échange de taux d'intérêt, d'accord de taux futurs, de garantie de taux plafonds et/ou planchers ou toutes autres opérations de marché ;
- la durée de ces contrats ne peut être supérieure à la durée résiduelle des emprunts concernés ;
- les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couverture pourront être ceux communément utilisés sur les marchés ;
- la mise en concurrence est la règle pour l'exécution de ces opérations.

Le Conseil Régional sera informé une fois l'an et au plus tard à la plus prochaine session suivant la clôture de l'exercice, des décisions prises pour les opérations de gestion de dette réalisées ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-44ter

sur la délégation consentie au Président du Conseil Régional en matière de lignes de trésorerie

Réunion du VENDREDI 20 JUIN 2008

Réuni le vendredi 20 JUIN 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mme GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. LEFRANC,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité ,

- de donner délégation au Président du Conseil Régional, pour la durée restante du mandat, afin de souscrire des lignes de trésorerie dans la limite de 150 millions d'euros.

Le Conseil Régional sera informé au plus tard, à la plus prochaine session suivant la souscription des contrats de lignes de trésorerie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-45

**sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation : convention d'application
du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013**

Réunion du VENDREDI 20 JUIN 2008

Réuni le vendredi 20 JUIN 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- M. BONNEAU ayant donné pouvoir à M. FONTAINE,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la convention d'application du volet Recherche du CPER 2007-2013 jointe en annexe ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour attribuer les subventions dans le cadre de ce dispositif ;
- d'autoriser le Président à signer la convention d'application du volet Recherche du CPER 2007-2013 et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-46

sur les formations sanitaires et sociales

Réunion du VENDREDI 20 JUIN 2008

Réuni le vendredi 20 JUIN 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mme GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. LEFRANC,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter le nouveau règlement d'attribution des bourses d'études en faveur des élèves et étudiants inscrits dans les écoles de formations sociales, paramédicales et sages-femmes en Basse-Normandie, joint en annexe ;

- de réévaluer les taux et plafonds des bourses conformément au tableau joint en annexe du règlement d'attribution des bourses ;

- d'accorder les deux remises gracieuses suivantes :

- 1 830,50 € à Mlle France-Lise LABRANA, élève assistante de service social à l'IRTS d'Hérouville-Saint-Clair (Calvados),
- 1 830,50 € à Mlle Emilie MONNIOT, élève-infirmière à l'IFSI de Lisieux (Calvados) ;

- de modifier la délibération n°07-732 du 9 novembre 2007 en annulant la décision de reversement du 1^{er} acompte de bourse soit respectivement 1830,50 €, concernant Mlle France-Lise LABRANA et Mlle Emilie MONNIOT ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-47

**sur l'enseignement supérieur : convention de coopération entre l'ENSICAEN et la
Région Basse-Normandie**

Réunion du VENDREDI 20 JUIN 2008

Réuni le vendredi 20 JUIN 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mme GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. LEFRANC,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention de coopération entre l'ENSICAEN et la Région Basse-Normandie, jointe en annexe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'approbation des conventions annuelles d'application.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-48

sur la gestion des lycées et établissements assimilés : concessions de logement des EPLE attribuées aux agents des lycées

Réunion du VENDREDI 20 JUNE 2008

Réuni le vendredi 20 JUNE 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mme GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. LEFRANC,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, le groupe Front National ne prenant pas part au vote,

- de maintenir à titre provisoire, dans l'attente d'une politique régionale d'attribution des logements aux agents des lycées, les conditions énoncées dans l'article 4 du décret n°86-428 du 14 mars 1986 qui prévoit la répartition suivante pour le personnel technique et de service :

- un agent au minimum pour un établissement d'externat simple,
- deux agents au minimum dès lors qu'il y a demi-pension ou internat ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-49

sur les lycées : politique éducative régionale

Réunion du VENDREDI 20 JUIN 2008

Réuni le vendredi 20 JUIN 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mme GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. LEFRANC,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, le groupe Front National ne prenant pas part au vote,

- d'adopter le rapport du Président relatif à la politique éducative régionale, tel que repris ci-dessous :

« L'éducation et la formation sont une priorité de la Région Basse-Normandie constamment réaffirmée et concrétisée dans les choix budgétaires annuels.

Cette ambition s'est concrétisée par l'élaboration et l'adoption en 2006 du Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle 2006-2010 – PRDFP, outil structurant de la politique régionale. Sa mise en œuvre accompagne aujourd'hui les politiques de développement économique et de soutien à l'économie sociale et solidaire et constitue un élément fort du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire – SRADT –.

Cette démarche a contribué à décloisonner les dispositifs d'Education et de Formation initiale, continue et d'enseignement supérieur afin de donner corps à la formation tout au long de la vie pour les citoyens de Basse Normandie.

Aujourd'hui, des menaces pèsent sur le Service public de l'Education Nationale auquel notre collectivité est particulièrement attachée. La mise en place par le gouvernement du baccalauréat professionnel en 3 ans est l'occasion d'une baisse des postes d'enseignants dans les établissements, phénomène que le repli démographique accentue, notamment en lycée professionnel. Une telle politique aura pour conséquence d'accentuer les risques d'exclusion des publics les plus fragilisés et d'aggraver le recul des effectifs en lycée professionnel.

Face à ces enjeux, la Région Basse-Normandie entend réaffirmer sa farouche volonté de défendre un service public de l'Education Nationale et d'engager une stratégie de politique éducative régionale respectueuse des compétences de l'Etat mais soucieuse de garantir un service de qualité et adapté aux territoires et à leur population.

Dans cette perspective, la Région Basse-Normandie souhaite engager une dynamique préfigurant l'élaboration concertée d'un Projet Educatif Régional participant au côté de l'Etat à cette mission de service public au bénéfice des jeunes bas normands.

Si, au cours des années passées, des politiques régionales ont été initiées à leur attention, l'enjeu aujourd'hui est de donner une nouvelle impulsion autour de plusieurs priorités.

Les actions engagées

La mise en place du budget participatif a constitué un tournant historique dans la politique régionale d'Education. Aujourd'hui, le budget des lycées volontaires peut se trouver abondé de 10% au maximum pour permettre à la communauté éducative (enseignants, équipe administrative, agents des lycées, élèves, parents) de faire des propositions. Adossés aux projets d'établissement, c'est-à-dire justifiés par un besoin éducatif articulé aux objectifs d'enseignement complémentaire, ces moyens constituent un plus indéniable pour les établissements. L'objectif est clairement affiché, faire de la réussite des élèves une ardente obligation.

Parallèlement, des aides aux familles ont été mises en place pour garantir l'égalité des chances et l'accès des jeunes au savoir : la boîte à outils, la mise à disposition des tenues professionnelles et équipements de protection individuelle pour les lycéens des formations technologiques et professionnels, la carte livre pour l'ensemble des lycéens.

Le lancement en 2006 de la cart'@too destinée, entre autres, aux lycéens a permis de mettre en œuvre les conditions d'accès à une plus grande équité dans l'accès aux offres culturelles et sportives ; le succès de ce dispositif est avéré, même si, l'évaluation en cours devrait le confirmer, les publics les plus éloignés ne semblent pas à ce jour tous concernés.

Une nouvelle impulsion à donner

Les constats mis en avant dans le cadre des travaux préparatoires du PRDFP sont toujours d'actualité et sont au cœur des préoccupations et de l'action régionale. Il s'agit d'élever le niveau de qualification des bas-normands et d'éviter les sorties sans qualification du système scolaire.

Pour atteindre ces objectifs, les politiques régionales doivent être revisitées ou élargies autour de plusieurs axes :

- o Mieux répondre aux besoins des différentes communautés éducatives par une prise en compte de la totalité de leur projet et une instruction globalisée et ainsi répondre à l'enjeu d'amélioration qualitative du Service Public de l'Education au sein de chaque établissement,
- o Développer des pratiques pédagogiques innovantes, gage d'une meilleure réussite des élèves à travers :
 - La mise en place à moyen terme d'un Environnement Numérique de Travail - ENT - tous les élèves des lycées, des écoles de formation sanitaire et sociale et des centres de formation d'apprentis,
 - Un soutien à la généralisation de la démarche « entreprendre pour apprendre ».
- o Développer dans les établissements des démarches de développement maîtrisé en matière de restauration à travers la mise en œuvre d'une charte qualité et une réflexion sur la tarification du service aux familles,

A ce titre, plusieurs actions seront engagées dès 2008, à savoir :

Un soutien renouvelé et plus efficace de la Région aux projets des communautés éducatives

Les équipes des établissements scolaires doivent être les plus imaginatifs possible pour créer les conditions de la réussite des jeunes. Les projets d'établissement devraient permettre de définir les voies et moyens pour garantir à tous une égalité d'accès aux savoirs et une équité de traitement des parcours des élèves.

La Région Basse-Normandie participe depuis plusieurs années à la construction d'un service public de qualité et apporte son aide aux projets des établissements dans le cadre de ses différentes politiques d'accès à la culture, aux activités sportives,... Le budget participatif constitue également une réponse originale à disposition des équipes éducatives et les établissements se mobilisent de plus en plus nombreux pour bénéficier de ces aides de la Région.

Toutefois, les établissements sont sollicités par différents appels à projets ciblés sur chacune des politiques régionales (culture, sport, développement durable,...) et sur des calendriers différents nuisant à l'efficacité de l'intervention régionale et à la cohérence d'ensemble de l'action de la communauté éducative.

L'ambition est aujourd'hui de mieux accompagner les équipes éducatives en lançant un appel à projets unique auprès des équipes en mettant au centre des préoccupations, les élèves et les priorités régionales définies dans le cadre du PRDFP 2006-2010, à savoir élever le niveau de formation des jeunes bas-normands et réduire les sorties sans qualification du système scolaire.

Les réponses feront ensuite l'objet d'une instruction concertée des services de la Région.

Echéance : appel à projets auprès des EPLE à l'automne 2008 et programmation décembre 2008

La mise en place d'un Environnement Numérique de Travail – ENT– afin de faciliter la scolarisation et l'innovation

Ce projet partenarial avec le Rectorat de l'Académie de Caen associerait les Départements qui le souhaitent et serait construit autour d'une approche globale autour de plusieurs axes complémentaires :

- la vie scolaire à travers la définition des services qui devront être disponibles aussi bien depuis les établissements eux-mêmes que depuis l'extérieur des établissements : domicile, lieux publics d'accès, lieux relais territoriaux. Ces services permettront de gérer des agendas, cahiers de texte, relevés de note, gestion des absences,....
- l'orientation des élèves avec la mise en place d'outils facilitant l'information et l'orientation, ainsi que des passerelles entre les différents paliers d'orientation comme, par exemple, 3ème / seconde ou Terminale / Enseignement supérieur, dans des scénarios à définir,
- la pédagogie par l'intégration des technologies numériques dans l'enseignement, aussi bien en classe qu'après les cours, et d'en préciser les relations avec les programmes ou les façons d'enseigner. Il s'agira aussi de préciser les modalités d'accès, de production et de stockage des documents produits par les enseignants comme par les élèves, de définir les outils complémentaires utiles à la présentation, la diffusion et la promotion des documents numériques (tableau électronique, accès à des ressources pédagogiques multimédia, etc.).
- une charte des usages par un travail en réseaux. La « virtualisation » des échanges et la numérisation de l'information doivent être accompagnés par une réflexion de fond sur les usages et leurs limites relativement au respect de la vie privée et de la vie collective. Les effets systémiques qui pourraient en découler doivent être identifiés. L'ouverture des établissements à la vie de leur territoire et la mutualisation des moyens, par exemple par l'utilisation de la visioconférence, fera partie de cette réflexion.
- la mixité des publics et des parcours de formation. Il s'agit de favoriser l'accès à la formation professionnelle et de prendre en compte les acquis professionnels. La mutualisation des ressources pédagogiques doit faciliter les apprentissages.

La méthode retenue par la Région et le Rectorat repose sur deux approches qui doivent converger afin de construire le scénario opérationnel du projet :

- la collecte des contributions des acteurs qui s'appuiera sur des contributions spontanées des acteurs académiques et des collectivités, exprimant des besoins et des volontés, mais aussi, sur les contributions des établissements au travers des réunions / débats, via une animation à l'échelle des territoires, permettant de recenser les usages actuels et futurs.
- une étude de faisabilité incluant les aspects usages, services, techniques et financiers

Le calendrier retenu par la Région et le Rectorat est jalonné par trois étapes :

- été 2008 : choix du cabinet, réunions territoriales, recueil des contributions,
- octobre 2008 : présentation des scénarii et choix,
- septembre 2009 : premiers déploiements dans les établissements suivi d'une généralisation progressive sur trois ans.

Un soutien à la généralisation de la démarche « entreprendre pour apprendre » dans les lycées en partenariat avec le Rectorat pour contribuer à une diversification de la pédagogie et des choix professionnels des jeunes

L'objectif est de permettre à des jeunes âgés de 14 à 20 ans de développer leur sens de l'initiative et des responsabilités, de s'initier à la gestion de projets et à la vie économique, d'acquérir un esprit d'entrepreneur ainsi qu'un ensemble de savoir faire et savoir être indispensable, tant sur le plan professionnel qu'au niveau personnel.

Pour cela, la Région et le Rectorat entendent s'appuyer sur différents outils parmi lesquels les mini entreprises. Créées et animées par des élèves sur le modèle des sociétés miniatures dans un strict but pédagogique, ce sont de véritables outils pédagogiques intégrés dans les programmes scolaires par l'intermédiaire des différentes options. Les jeunes sont encadrés par des adultes volontaires actifs ou retraités : enseignants, professionnels des secteurs publics, privés et associatifs. Ils pratiquent l'activité en grandeur réelle, en achetant à leurs fournisseurs et en vendant à leur client.

Cette démarche peut être initiée dans le cadre de la découverte professionnelle 6 heures (DP6), des Projets Pluridisciplinaires à Caractère Professionnel de l'enseignement technologique et professionnel, ou sur temps libre dans le cadre de l'enseignement général.

Une association régionale permettra de mobiliser le monde éducatif, économique et social afin de l'associer à son action. Les branches professionnelles signataires d'une Charte Emploi Qualité avec la Région seront particulièrement associées à ce projet.

Une politique qualité en matière de restauration et de tarification à refonder pour améliorer le service rendu aux lycéens et à leur famille

L'ambition à ce titre est double.

Il s'agit d'une part, dans le cadre des compétences régionales en matière de tarification de ce service, de poursuivre avec les gestionnaires des établissements un travail d'identification des charges afférentes et d'engager une réflexion sur la politique tarifaire régionale. En effet, aujourd'hui, le coût des denrées connaît de très importantes augmentations pouvant atteindre pour certaines d'entre elles 25% en quelques mois, comme les produits laitiers. L'étude engagée permettra également d'harmoniser les pratiques des établissements et des tarifs, parfois très disparates. Par ailleurs, certaines familles ne peuvent supporter des hausses tarifaires très importantes au regard de la faiblesse de leurs ressources.

Ce travail donnera à terme plus de lisibilité à l'intervention régionale avec un souci d'équité de traitement entre les jeunes et leurs familles.

D'autre part, une approche qualité de la restauration sera promue dès la rentrée 2008 dans le prolongement des opérations « manger Bio ! » engagées dans les lycées de la Région au cours de l'année scolaire 2007-2008. Constituées d'engagements des élèves, des équipes éducatives et de la Région, ces chartes doivent promouvoir une politique de développement maîtrisée partagée fondée sur des engagements réciproques :

- o Gestion des restes des repas, des réserves des cuisines,
- o Travail sur le goût et sur les produits bio,
- o Rationalisation des procédures d'achat,
- o ...

Elles intégreront un volet d'éducation à la santé déclinant ainsi le Plan National Nutrition Santé (P.N.N.S.).

Une signalétique appropriée sera mise à disposition des établissements dès la rentrée 2008.

L'ensemble de ces initiatives fera l'objet d'un suivi spécifique ».

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-50

sur l'apprentissage : indemnités compensatrices forfaitaires versées aux employeurs d'apprentis

Réunion du VENDREDI 20 JUIN 2008

Réuni le vendredi 20 JUIN 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- M. BONNEAU ayant donné pouvoir à M. FONTAINE,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 6 « Formation tout au long de la vie »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier le règlement relatif aux indemnités compensatrices forfaitaires versées aux employeurs d'apprentis joint en annexe n° 1 :

→ en intégrant les trois additifs repris dans l'annexe n° 2,

→ en remplaçant le troisième alinéa du chapitre V « la définition du cycle de formation » par « *en cas d'échec à l'examen, la prorogation du contrat initial chez le même employeur pour une durée de un an au minimum ouvre droit à l'aide forfaitaire annuelle (Aide A-1 ou Aide A-3) et/ou aux bonus éventuels, à l'exception de la majoration A-9* » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-51

sur l'apprentissage : boîte à outils, Equipement de Protection Individuelle (EPI), tenue professionnelle

Réunion du VENDREDI 20 JUIN 2008

Réuni le vendredi 20 JUIN 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- M. BONNEAU ayant donné pouvoir à M. FONTAINE,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 6 « Formation tout au long de la vie »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de retenir, dans un souci d'harmonisation et d'équité des interventions de la Région dans la prise en charge de la tenue professionnelle, de l'équipement de protection individuelle (EPI) et de la boîte à outils des lycéens et des apprentis, les conditions d'attribution suivantes :

→ la tenue professionnelle et l'équipement de protection individuelle resteront, comme actuellement, la propriété de l'apprenti à l'issue de la formation.

→ comme dans les lycées, les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) garderont la boîte à outils des apprentis à l'issue de leur formation. Ils se chargeront de l'achat du matériel et le prêteront aux apprentis. Ce stock ainsi constitué sera abondé et renouvelé chaque année par la Région à raison d'environ un tiers.

→ pour les formations à la coiffure, les apprentis comme les lycéens achèteront eux-même leurs ciseaux qui resteront leur propriété à l'issue de la formation. La Région, par l'intermédiaire des CFA ou des lycées, attribuera aux intéressés un montant maximal de 55 € pour l'achat de cet outillage.

La Commission Permanente sera chargée d'attribuer les subventions à chacun des CFA au vu des effectifs entrés en 1^{ère} année au 1^{er} janvier 2008 et au 1^{er} janvier 2009 afin de constituer un stock. Par ailleurs, à compter de la rentrée 2010, la boîte à outils fera l'objet d'un financement correspondant à un tiers environ de la dotation votée pour l'année 2009 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-52

sur la formation professionnelle et l'apprentissage : animation territoriale de la politique régionale de formation professionnelle

Réunion du VENDREDI 20 JUIN 2008

Réuni le vendredi 20 JUIN 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- M. BONNEAU ayant donné pouvoir à M. FONTAINE,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 6 « Formation tout au long de la vie »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'adopter conformément au schéma joint en annexe, les nouvelles modalités d'animation territoriale en matière de formation professionnelle continue, en lien avec la politique de l'emploi menée par le Service Public de l'Emploi et reprises ci-dessous :

« L'animation territoriale proposée à l'avenir, vise le développement des compétences et des formations dans le respect des orientations du PRDFP et en fonction du développement économique local. Elle a pour objectif de dépasser le champ de la formation professionnelle en s'inscrivant plus globalement dans une démarche de développement local. Elle contribue ainsi à l'aménagement du territoire et permet l'anticipation des mutations économiques, dans une démarche de développement durable en lien avec les Pays.

→ Pour la mise en œuvre de ce projet la Région propose que soient constitués :

- un Comité Local de Concertation correspondant au territoire de chaque pays bas-normand, ayant pour objectif l'élaboration d'une stratégie territoriale partagée, au croisement des politiques publiques déployées par les différents acteurs et des projets d'initiatives locales. Cette instance serait présidée par un élu régional et un représentant de l'Etat.

L'élu régional désigné, co-présidant cette instance, serait le garant pour la Région, de l'adéquation et de la pertinence des projets locaux par rapport aux orientations définies politiquement au sein de la Région en matière de formation professionnelle.

Le Comité Local de Concertation rassemblerait au-delà du binôme assurant l'animation, le représentant du Pays, les membres du Service Public de l'Emploi, le réseau des CAP Emploi qui accompagne les personnes handicapées en recherche d'emploi, le représentant du Rectorat, de l'Assedic, du Conseil Général, de la Délégation Départementale au Droit des Femmes, des collectivités territoriales locales, des représentants professionnels et partenaires sociaux, des instances consulaires, des réseaux du travail temporaire, des structures relevant de l'Insertion par l'Activité Economique et du milieu associatif.

- une Equipe Technique et Locale de Coordination à l'échelle du pays, visant à garantir la ligne stratégique territoriale définie par le Comité Local de Concertation et à assurer la coordination et la cohérence des projets et initiatives locales.

L'Equipe Locale de Coordination serait animée par le délégué territorial de la Région et l'animateur territorial de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle concernée. Elle impliquerait au-delà des membres assurant l'animation ; le représentant du pays, les membres du Service Public de l'Emploi, le réseau CAP Emploi, les PAIO, les Missions Locales, le représentant du Rectorat, de l'ASSEDIC, du Conseil Général et de la Délégation Départementale au Droit des Femmes.

Les représentants des différents groupes projets, en exercice sur le territoire pourront être associés aux travaux de cette instance.

- Des Groupes projets composés d'interlocuteurs présents au sein du Comité Local de Concertation et de tout acteur spécifique intéressé par la conduite d'un projet local. Ces groupes projets émanant d'initiatives locales ou impulsés par l'Equipe Locale de Coordination pourraient être axés sur des thématiques transversales et/ou spécifiques, partenariales.

La participation aux groupes de travail de la part des membres de l'Equipe Locale de Coordination devrait permettre d'accompagner et de soutenir les porteurs de projets sous l'angle du développement des compétences de l'Emploi et de la Formation.

→ Afin d'expérimenter le projet d'Animation Territoriale, l'Etat et la Région entendent déployer cette organisation sur deux territoires, à partir du 1^{er} septembre 2008.

Ce choix correspond à une volonté des deux parties de tester et ainsi valider l'échelle territoriale à retenir : le Pays, support pertinent de l'action partenariale au regard de la Région en superposition avec le zonage correspondant aux guichets uniques liés à la restructuration en cours du réseau ANPE/ASSEDIC souhaité par l'Etat.

Les deux territoires concernés, soit le Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel et le Pays du Bocage ayant un découpage approximativement identique à celui des guichets uniques, pourraient dès octobre 2008, être le support de cette expérimentation. »,

- d'autoriser le Président à désigner les élus régionaux pour coprésider les Comités Locaux de Concertation sur les différents Pays en lien avec un représentant de l'Etat et signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-53

sur la formation professionnelle et l'apprentissage : Espace d'orientation professionnelle

Réunion du VENDREDI 20 JUIN 2008

Réuni le vendredi 20 JUIN 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- M. BONNEAU ayant donné pouvoir à M. FONTAINE,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 6 « Formation tout au long de la vie »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'adopter et de mettre en place dès le 1^{er} janvier 2009, conformément à l'annexe jointe, le programme d'orientation professionnelle 2009, en lien avec le projet régional « horizons compétences pour tous » tel que décrit ci après :

« Le programme d'orientation professionnelle 2009 doit contribuer, à terme, à assurer l'effectivité du droit à l'éducation et à la formation professionnelle tout au long de la vie pour envisager un emploi durable. Il s'inscrit également dans la volonté de positionner la Région dans son rôle de mise en cohérence, sur son territoire, des différentes voies de formation professionnelle, d'articulation de l'intervention des financeurs et des offreurs de formation.

Il doit permettre également de revisiter les conditions de l'accompagnement des parcours de qualification par les différents intervenants et d'envisager de nouvelles modalités de collaboration entre les acteurs.

Les orientations stratégiques du programme régional 2009 seront les suivantes :

- la lisibilité de l'action régionale : la Région a la volonté de se centrer sur sa compétence de base, à savoir l'orientation et la construction de projet professionnel,
- la place donnée au stagiaire pour lui permettre de devenir autonome afin de pouvoir conduire une orientation professionnelle tout au long de la vie
- la personnalisation des parcours d'orientation professionnelle en fonction d'un bouquet de services mobilisables sur les territoires s'appuyant sur les différents programmes de formation déployés par la Région ou par d'autres dispositifs de formation
- la cohérence dans la durée, pour que la personne, quelque soit son statut pendant le travail d'orientation professionnelle, puisse aller au terme de sa démarche de projet et intégrer à terme une qualification professionnelle
- la spécificité des territoires, pour que les bénéficiaires quelque soit leur expérience professionnelle, puissent appréhender les solutions d'insertion professionnelles durables les plus pertinentes sur leur zone d'emploi.

La construction du nouveau dispositif doit permettre aux individus de développer les compétences clés du traité de Lisbonne. Elle s'appuiera sur les travaux développés dans le cadre de la démarche d'écocitoyenneté en formation professionnelle, pour la mise en œuvre de critères opérationnels de choix dans le cadre des achats publics de prestations de formation.

La réalisation de ce nouveau programme nécessite le lancement d'un appel public à concurrence au cours de l'automne 2008, sur la base de cahiers des charges régionaux restant à finaliser en fonction des orientations stratégiques citées précédemment.

Les prestataires retenus, à l'issue de la période de consultation seront animés localement par les services de la Région et exerceront cette activité d'appui professionnel aux bénéficiaires sous un label régional dont la dénomination reste à déterminer. » ;

décision.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-54

sur la formation professionnelle et l'apprentissage : prise en charge des allocataires en fin de droit dans le cadre des formations du programme régional de formation bas-normand

Réunion du VENDREDI 20 JUIN 2008

Réuni le vendredi 20 JUIN 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- M. BONNEAU ayant donné pouvoir à M. FONTAINE,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 6 « Formation tout au long de la vie »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre en charge, au titre du régime public de rémunération financé par la Région, la poursuite de la rémunération, à l'issue de la fin de leurs droits, des bénéficiaires de l'Allocation de Retour à l'Emploi-Formation (AREF) inscrits dans un parcours de formation tout au long de la vie en relation avec leur projet professionnel ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-55

sur la rénovation urbaine : création du fonds d'accompagnement social à la rénovation urbaine

Réunion du VENDREDI 20 JUIN 2008

Réuni le vendredi 20 JUIN 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mme GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. LEFRANC,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 8 « Solidarités, Politique de la ville, Logement, Santé, Handicap »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 5 contre (M. DÉNIER, Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT)

- d'adopter la mise en place du Fonds d'accompagnement social à la Rénovation Urbaine tel que décrit dans l'annexe jointe ;
- de laisser à la Commission Permanente le soin de procéder à l'individualisation de ces crédits ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-56

sur la solidarité urbaine : accompagnement à l'investissement – modifications

Réunion du VENDREDI 20 JUIN 2008

Réuni le vendredi 20 JUIN 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mme GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. LEFRANC,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 8 « Solidarités, Politique de la ville, Logement, Santé, Handicap »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 5 contre (M. DÉNIER, Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT)

- d'adopter les modifications au dispositif d'accompagnement à l'investissement au titre de la solidarité urbaine, conformément à l'annexe jointe,
- de laisser à la Commission Permanente le soin de procéder à l'individualisation de ces crédits,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-57

sur les communications : amendement de la charte régionale du développement de l'offre et de l'usage du vélo en Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 20 JUIN 2008

Réuni le vendredi 20 JUIN 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mme GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. LEFRANC,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu M. BOSQUET, 1^{er} Vice-Président de la Commission n° 4
« Aménagement du territoire, transports, ports et communications »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'approuver les amendements proposés au document « La Basse-Normandie : Une Vélo-Région, chartes en faveur du développement et de l'offre du vélo en Basse- Normandie » portant sur :

- l'élargissement du public éligible aux Centres de Formation des Apprentis de Basse-Normandie,
- l'intégration d'un nouveau volet « Vélorail » ;

• d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant au document « La Basse-Normandie : Une Vélo-Région , chartes en faveur du développement et de l'offre du vélo en Basse-Normandie » présentant ces deux amendements,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-58

sur l'environnement : lutter contre les changement climatiques – aides modifiées du programme Défi'NeRGIE

Réunion du VENDREDI 20 JUIN 2008

Réuni le vendredi 20 JUIN 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mme GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. LEFRANC,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver dans le cadre du programme « Défi'NeRGIE Basse-Normandie » :
 - les nouvelles conditions d'éligibilité aux aides de la Région,
 - les fiches aide jointes en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-59

sur l'agriculture : qualité et valorisation fermière hors CPER (investissement)

Réunion du VENDREDI 20 JUIN 2008

Réuni le vendredi 20 JUIN 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mme GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. LEFRANC,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 9 « Ruralité, agriculture durable, tourisme et littoral »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le nouveau régime d'aide en faveur du soutien aux « Investissements pour la transformation à la ferme et la vente de produits issus de l'exploitation agricole sur le site de l'exploitation ou en circuit local » figurant en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-60

sur les ressources marines : pêche et cultures marines

- - - - -

Réuni on du ~~VENREDI~~ 20 JUIN 2008

Réuni le vendredi 20 JUIN 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mme GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. LEFRANC,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 9 « Ruralité, agriculture durable, tourisme et littoral »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

☐ au titre de l'intervention régionale s'inscrivant dans le cadre du règlement CE n° 1198/2006 du Conseil du 27 juillet 2006 relatif au Fonds Européen pour la Pêche (FEP), décliné au niveau national dans le cadre du Plan Stratégique National du 26 septembre 2007 et du Programme Opérationnel du 18 décembre 2007,

- de donner délégation à la Commission Permanente pour adapter :
 - les conditions générales d'éligibilité,
 - les actions, dépenses éligibles,
 - les taux, plafonds, montants d'aide,
 - la procédure d'instruction, paiement, contrôle des aides,
 - les modalités de remboursement des aides.

Sont concernés les mesures et articles du FEP suivants :

- . investissements à bord des navires de pêche et sélectivité (article 25A et 26)
- . aide à l'installation (article 27.2)
- . formation (article 27.2)
- . investissements productifs dans l'aquaculture (article 29)
- . modernisation du mareyage (article 35 A)
- . transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture (article 35 B)
- . actions collectives (article 37)
- . ports de pêche et sites de débarquement (article 39)
- . développement de nouveaux marchés et campagnes de promotion (article 40)
- . projets pilotes (article 41)
- . développement durable des zones de pêche (article 44-45) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-61

sur le tourisme autour du cheval

Réunion du VENDREDI 20 JUIN 2008

Réuni le vendredi 20 JUIN 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mme GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. LEFRANC,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
-

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu M. BOSQUET, 1^{er} Vice-Président de la Commission n° 9 « Ruralité, agriculture durable, tourisme et littoral », en charge du tourisme et du littoral,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de valider conformément aux documents joints en annexe :
 - le schéma régional des itinéraires équestres de Basse-Normandie et le cahier des charges y afférent (annexe 1),
 - la charte qualité hébergement des cavaliers et de leurs chevaux (annexe 2),
 - le dispositif d'accompagnement des aides de la Région (annexe 3).
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-62

**sur l'économie sociale et solidaire : création d'une ligne de cofinancement à la mesure
FSE 4-2.3 « microprojets associatifs » – priorité économie sociale et solidaire**

Réunion du VENDREDI 20 JUIN 2008

Réuni le vendredi 20 JUIN 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, MALOREY, PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 3 « Développement économique, commerce, artisanat, emploi, économie sociale et solidaire »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité moins 5 abstentions (M. DÉNIER, Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT)

- d'adopter l'assise juridique, les conditions d'octroi et la date d'entrée en vigueur de l'aide à l'expérimentation de projets relevant de la mesure FSE 4-2.3 - priorité économie sociale et solidaire, exposées dans la fiche jointe en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-63

**sur l'économie sociale et solidaire : outils financiers liés à BASSE-NORMANDIE
ACTIVE**

Réunion du VENDREDI 20 JUIN 2008

Réuni le vendredi 20 JUIN 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, MALOREY, PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 3 « Développement économique, commerce, artisanat, emploi, économie sociale et solidaire »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité moins 5 abstentions (M. DÉNIER, Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT)

- d'affecter sur l'AP « Mesures en faveur de l'économie sociale et solidaire » de 335 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 190 000 € pour le fonds territorial « Basse-Normandie Active » lié au réseau France Active ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, les dotations régionales suivantes :

- 90 000 € à l'Association Basse-Normandie Active dont :
 - 70 000 € pour le Fonds de Contrat d'Apport Associatif (CAA),
 - 20 000 € pour le Fonds d'Amorçage Associatif (FAA),
- 100 000 € à la S.A. France Active Garantie, pour le Fonds de Garantie d'Emprunt Bancaire (GEB),

ces fonds étant gérés par Basse-Normandie Active ;

- de valider le passage de l'effet levier 2 à 3 pour le Fonds de Garantie d'Emprunt Bancaire (GEB) et d'augmenter le plafond de garantie à 45 000 € ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les futurs avenants liés aux différents fonds gérés par Basse-Normandie Active et qui n'engagent pas de dotations supplémentaires de la Région,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-64

sur l'économie sociale et solidaire : Schéma Régional de l'Economie Sociale et Solidaire – Appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent projets »

Réunion du VENDREDI 20 JUIN 2008

Réuni le vendredi 20 JUIN 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, MALOREY, PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 3 « Développement économique, commerce, artisanat, emploi, économie sociale et solidaire »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité moins 5 abstentions (M. DÉNIER, Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT)

- de renouveler annuellement l'appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent projets » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-65

**sur l'économie sociale et solidaire : remises gracieuses de Primes Régionales à la
Création par l'Insertion**

Réunion du VENDREDI 20 JUIN 2008

Réuni le vendredi 20 JUIN 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS,
Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE,
FORAFO, GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET,
Mmes LOWY, MALOREY, PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN,
THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 3 « Développement
économique, commerce, artisanat, emploi, économie sociale et solidaire »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité moins 5 abstentions (M. DÉNIER, Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT)

- d'inscrire sur le chapitre 939 du budget de la Région, une dépense de 6 000 € au titre des remises gracieuses de Primes Régionales à la Création par l'Insertion ;
- d'accorder aux quatre créateurs figurant dans le tableau joint en annexe, la remise gracieuse totale de la dette, soit 1 500 €, dont ils sont chacun redevables ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-66

sur le développement économique : modification des statuts de l'EPL MIRIADE

Réunion du VENDREDI 20 JUIN 2008

Réuni le vendredi 20 JUIN 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEMAU, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, MALOREY, PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 3 « Développement économique, commerce, artisanat, emploi, économie sociale et solidaire »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'approuver la modification de l'article 12 « Ressources de la Régie » des statuts de l'EPL MIRIADE comme suit :

Article 12 – Ressources de la régie

La régie a pour ressources :

- la dotation initiale d'un montant de 100 000 € versée par le Conseil Régional ;
- les apports en nature enregistrés pour leur valeur vénale ;
- la participation statutaire du Conseil Régional pour assurer le fonctionnement de la structure et de ses missions ;
- les subventions versées par le Conseil Régional pour les actions spécifiques d'animation, de sensibilisation et d'aides aux entreprises ;
- des subventions de l'Union européenne, de l'Etat, et de toutes autres collectivités, organismes publics ou privés ;
- des produits financiers, dons et legs éventuels et autres produits ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-67

sur l'intervention de la Région en faveur de la création des groupements d'employeurs

Réunion du VENDREDI 20 JUIN 2008

Réuni le vendredi 20 JUIN 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- M. BONNEAU ayant donné pouvoir à M. FONTAINE,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 3 « Développement économique, commerce, artisanat, emploi, économie sociale et solidaire »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la mise en œuvre de l'intervention régionale en faveur de la création des groupements d'employeurs conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-68

sur les fonds structurels européens : micro-projets FSE

Réunion du VENDREDI 20 JUIN 2008

Réuni le vendredi 20 JUIN 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- M. BONNEAU ayant donné pouvoir à M. FONTAINE,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 3 « Développement économique, commerce, artisanat, emploi, économie sociale et solidaire »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le règlement de subvention de la mesure « initiatives locales : accès au FSE des petits porteurs de projets associatifs », joint en annexe ;
- de prévoir, à l'occasion du vote des décisions budgétaires, que les crédits de paiements nécessaires à ce conventionnement soient budgétés, voire individualisés ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-69

sur les affaires européennes et les relations internationales : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural - Convention relative à la délégation de certaines missions de l'autorité de gestion du Programme de Développement Rural Hexagonal pour la période de programmation 2007-2013

Réunion du VENDREDI 20 JUIN 2008

Réuni le vendredi 20 JUIN 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEMAU, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, MALOREY, PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à négocier et à signer :
 - la convention relative à la délégation de certaines missions de gestion de Programme de Développement Rural Hexagonal pour la période 2007-2013, jointe en annexe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-70

sur la jeunesse et sports : Cart’@too – modification du règlement pour l’année scolaire 2008/2009

Réunion du VENDREDI 20 JUIN 2008

Réuni le vendredi 20 JUIN 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mme GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. LEFRANC,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu Mme GOBERT, 3^{ème} Vice-Présidente, en charge de la politique sportive,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• de reconduire pour l'année scolaire 2008-2009, le règlement de la Cart'@too fixé et modifié par délibérations n° 06-16 du 3 avril 2006 et n° 07-38 du 16 avril 2007 en intégrant les nouvelles dispositions suivantes :

- ✓ entrée gratuites dans les musées partenaires Cart'@too sur présentation de la carte,
- ✓ intégration de 2 @toos TRANSPORT TER de 5 € cumulables pour l'achat de la carte jeunes « Boos ter » ou d'un billet sur le réseau Ter et sur les axes Caen-Rennes, Caen-Rouen et Caen-Le Mans,
- ✓ révision de l'@too TRANSPORT COLLECTIF : par souci de simplification, l'aide au transport collectif, rebaptisée @too SORTIE DE GROUPE, pourra être sollicitée si « *au moins la moitié des personnes transportées sont titulaires de la Cart'@too* » au lieu de « *plus de la moitié* » lors de l'exercice précédent,
- ✓ révision de l'@too Match : en 2007/2008, le bénéficiaire disposait de deux @toos MATCH, invitation pour deux personnes. Le premier portait la mention « Réservation » et était utilisable en réservant sur le site de la Région pour des matchs du Stade Malherbe, de l'USO Mondeville Basket et du Hockey Club de Caen. Le second était à présenter le jour du match au guichet des autres clubs bas-normands évoluant au niveau national. En accord avec les clubs partenaires, il est prévu :
 - de réserver l'@too MATCH réservation pour les matchs du Stade Malherbe, les taux d'utilisation pour des matchs de l'USO Mondeville Basket et du Hockey club de Caen ayant été très faibles en 2007-2008.
 - de permettre l'entrée gratuite pour les matchs de tous les autres clubs partenaires sur simple présentation de la carte au guichet, cette possibilité entraînant la disparition de l'@too MATCH sans réservation
- ✓ dates de la nouvelle campagne Cart'@too : l'ouverture des inscriptions se fera à partir du mardi 1er juillet 2008 et les carnets d'@toos seront adressés aux bénéficiaires à partir du lundi 1er septembre.
- ✓ animation Cart'@too : les dispositifs d'animation seront développés grâce à :
 - 6 résidences Radio et 12 dates « Saison culturelles » programmées dans les lycées (professionnels en priorité) et les CFA au cours de l'année scolaire,
 - un dispositif de pratiques artistiques expérimenté dans 6 lycées et CFA.

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-71

sur le personnel de la Région

Réunion du VENDREDI 20 JUIN 2008

Réuni le vendredi 20 JUIN 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEMAU, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, MALOREY, PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de procéder à la création et à la transformation de postes,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances, personnel, plan, affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de créer 4 postes d'apprentis à compter de la prochaine rentrée scolaire de septembre 2008,
- de transformer 3 postes de rédacteur (1 rédacteur chef, 1 rédacteur principal, 1 rédacteur) en 3 postes d'attaché ;
- de modifier les conditions du contrat de collaborateur du groupe d'élus « Verts » en référence à l'indice brut 615, majoré 516, en portant le temps de travail à une durée maximale de 80 % d'un temps complet ;
- d'imputer les dépenses qui résulteront des présentes dispositions sur les crédits ouverts à cet effet sur les chapitres 930 et 933 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-72

sur l'évaluation des effets d'une fusion de la région Haute-Normandie et de la région Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 20 JUIN 2008

Réuni le vendredi 20 JUIN 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mme GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. LEFRANC,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir entendu le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

ADOpte, à l'unanimité, le groupe Centre et Droite Républicaine ne prenant pas part au vote, le texte de la communication du Président du Conseil Régional, joint en annexe.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-73

sur le Budget Supplémentaire (DM1) de la Région pour 2008 : assurances

Réunion du VENDREDI 20 JUIN 2008

Réuni le vendredi 20 JUIN 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mme GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. LEFRANC,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 13 juin 2008,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances, personnel, plan, affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 27 voix pour, 18 abstentions (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mme DUPONT, M. GUITTON, Mme de FACCIO, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT),

- d'affecter :

- sur l'AE « Assurances enseignement » de 2 920 000 € voté en 2008 lors de la Décision Modificative n°1, sur le chapitre 932, un dossier « contrat d'assurances », d'un montant équivalent, pour les agents TOS,

- sur l'AE « Assurances culture » de 45 000 € voté en 2008 lors de la Décision Modificative n°1, sur le chapitre 933, un dossier « contrat d'assurances », d'un montant équivalent, pour les agents de la direction de l'inventaire général du patrimoine culture,

- sur l'AE « Assurances services généraux » de 490 000 € voté en 2008 lors de la Décision Modificative n°1, sur le chapitre 930, un dossier « contrat d'assurances », d'un montant équivalent, pour les autres agents du Conseil Régional ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-74

sur le Budget Supplémentaire (DM1) de la Région pour 2008 : enseignement - gestion des lycées et établissements assimilés

Réunion du VENDREDI 20 JUIN 2008

Réuni le vendredi 20 JUIN 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mme GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. LEFRANC,
- Mme DUPONT ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- Mme FRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 13 juin 2008,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances, personnel, plan, affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 27 voix pour, 18 abstentions (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mme DUPONT, M. GUITTON, Mme de FACCIO, M. LEFRANC, Mme LEFRANÇOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT),

- d'affecter :

- sur l'AP « Hors CPER » de 4 158 730 € votée au BP 2008, sur le chapitre 902, un montant de 350 000 € pour les travaux de l'extension de l'ENSICAEN phase 1 dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à la Communauté d'agglomération de Caen la Mer,
- sur l'AP « CPER 2007-2013 » de 34 216 000 € votée au BP 2008, sur le chapitre 902, un montant de 460 000 € pour les opérations de construction du site universitaire de Cherbourg au profit de la Communauté Urbaine de Cherbourg ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA